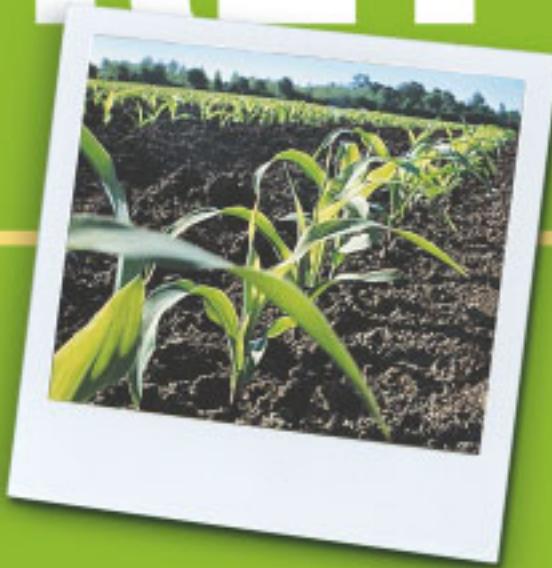


Pour bien
GÉRER LA FLORE
et vous
SIMPLIFIER
LA VIE
êtes-vous
PRÊT?



Avec la
PRÉ-RENFORCÉE
vous êtes
PRÊT
pour le désherbage
maïs
BIEN PENSÉ



MEILLEURE GESTION DES FLORES DIFFICILES

- La pré-levée renforcée avec la pendiméthaline vous permet de contrôler des flores difficiles telles que **RENOUÉE DES OISEAUX, PENSÉES, VÉRONIQUES...**
- La pré-levée renforcée vous permet d'apporter **UN COMPLÉMENT D'EFFICACITÉ ET DE PERSISTANCE SUR GRAMINÉES.**

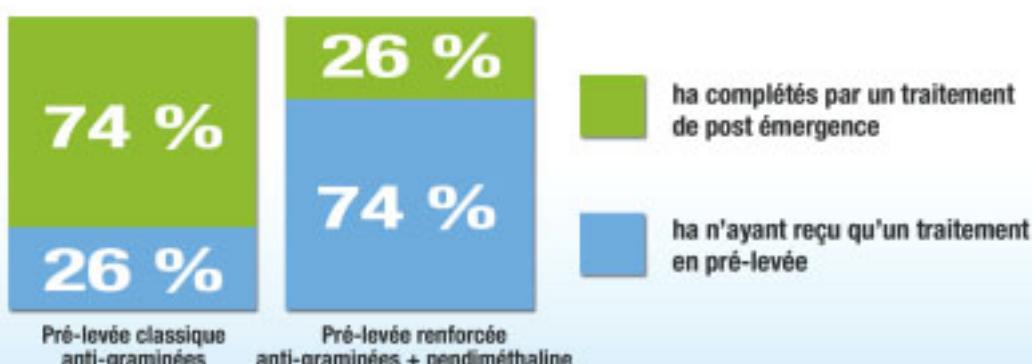


SIMPLIFICATION

- La pré-levée renforcée contrôle un **LARGE SPECTRE DE GRAMINÉES ET DICOTYLÉDONES** dès la pré-levée.
- Avec la pré-levée renforcée, ce sont des **COMPLÉMENTS EN POST-LEVÉE AU CAS PAR CAS**, et de toutes façons plus simples (facilité de positionnement, une flore plus simple à gérer...).

Simplification : promesse tenue !

Analyse des programmes de désherbage 2005, ayant inclus une pré-levée.



Des compléments en post-levée beaucoup moins fréquents derrière une pré-levée renforcée comparée à une pré-levée anti-graminées classique.

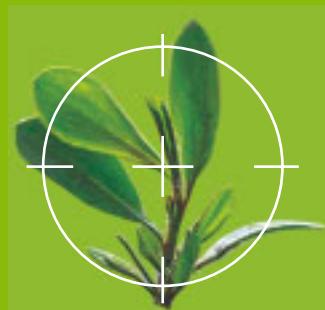
En moyenne en 2005, les compléments en post-émergence, hors traitements spécifiques vivaces, n'ont eu lieu que sur 26 % des parcelles ayant reçu une pré-levée renforcée avec un anti-graminées + pendiméthaline. Par contre, 74 % des parcelles n'ayant reçu qu'une pré-levée anti-graminées ont reçu un complément de post-levée !

La PRÉ-RENFORCÉE c'est la **PENDIMÉTHALINE**

Seule la pendiméthaline vous assure :

- une **EFFICACITÉ INÉGALÉE**
contre la **RENOUÉE DES OISEAUX**

- la **SOLUTION COMPÉTITIVE**
par excellence, y compris en cas de complément
de désherbage en post-levée.



® : marques déposées BASF Agro. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

® Beloga S : 250g/l diméthénamide – 250 g/l pendiméthaline – Autorisation de vente N° 9900235 pour le désherbage de maïs grain et fourrage – Dose autorisée 4l/ha – Xn – R22-R36-R43.

® Prowl 400 : 400g/l pendiméthaline – Autorisation de vente N° 8900681 – Dose autorisée 5l/ha – Non classé – Aqua.

® Wing : 250g/l diméthénamide – 250g/l pendiméthaline – Autorisation de vente N° 9200310 pour le désherbage de maïs grain et fourrage – Dose autorisée 4l/ha – Xn – R22-R36-R43.

Septembre 2005 – Annule et remplace toute version précédente. S'assurer, auprès de votre distributeur ou interlocuteur BASF Agro, qu'il s'agit de la dernière version.



Désherbage des maïs

BASF
The Chemical Company